

TRANSACTION LOCATION

TYPE DE BAIL	Bailleur	Locataire
	TTC	TTC
1) LOCATION HABITATION/MIXTE MEUBLÉE OU NON MEUBLÉE : (Résidence Principale et Secondaire)		
HONORAIRES D'ENTREMISE ET DE NÉGOCIATION:	2€/m ² forfait minimum de 50€	
HONORAIRES POUR LA VISITE, LA CONSTITUTION DU DOSSIER ET LA RÉDACTION DU BAIL	ZONES TRÈS TENDUES: ZONES TENDUES : AUTRES ZONES :	12.10 €/m ² 10.09 €/m ² 8.07 €/m ² 12.10 €/m ² 10.09 €/m ² 8.07€/m ²
HONORAIRES D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉTAT DES LIEUX		3.03 €/m ² 3.03 €/m ²
2) LOCAUX PROFESSIONNELS, COMMERCIAUX ET ENTREPÔTS		18 %*
3) LOCATION DE GARAGE/PARKING : Forfait		95 € 95 €
4) FRAIS DE VACATION : Consultation à la charge du demandeur		90 €/heure 90 €/heure
5) AVENANT OU RÉDACTION NOUVEAU BAIL : Avec un minimum de 300€ à la charge du demandeur		4,8 %*
6) RENOUVELLEMENT BAUX COMMERCIAUX / IMOBILIER D'ENTREPRISE		6 %*
7) DÉMARCHE ADMINISTRATIVE PERMIS DE LOUER : FORFAIT		25 € 25 €
8) MONTAGE DE DOSSIER D'AIDE DE SUBVENTION TRAVAUX (ANAH)		90 €/heure 90 €/heure
9) AVIS DE VALEUR : Appartements : 180€ maximum ; Maisons : 300€ maximum ; Entrepôts, domaines : sur devis		

*Le pourcentage est à appliquer sur la base du loyer TTC annuel net de charge. TVA en vigueur au 01/01/2026.

Le décret d'application n°2014-890 du 1er août 2014 prévoit que le montant TTC facturé au locataire doit être inférieur ou égal aux plafonds fixés par mètre carré de surface habitable.

GÉRANCE

	TTC
1) GESTION COURANTE (Relevé de compte trimestriel avec acompte mensuel) - Biens avec DPE de C à G - Biens avec DPE A, B/Biens Bâtiment Basse Consommation RT 2012	8,5 %** 7,5 %**
2) OPTION GARANTIE DE PAIEMENT DES LOYERS IMPAYÉS (Contrats d'assurance individuel à souscrire séparément) - Locaux à usage d'habitation/stationnement - Locaux à usage commerciaux	2,85 %** 3,90 %**
3) GESTION DES CONTENTIEUX DES LOTS NON ASSURÉS	Ouverture de contentieux : Forfait mensuel :
	120€ 90€/mois
4) FRAIS DE VACATION	90 €/heure
5) GESTION D'IMMEUBLE lors de la prise en gestion d'un immeuble en monopropriété	90 €/lot/an
6) GESTION TECHNIQUE DES TRAVAUX : - Honoraires facturés pour toute facture dépassant 250 € TTC avec un minimum de 50 € de facturation - Frais devis au-delà du 3ème pour les mêmes travaux	4,80 % du montant de la facture 45 €
7) DOCUMENT D'AIDE À LA DÉCLARATION DES REVENUS FONCIERS :	1 lot : 92.70€ 2 lots : 133.90€ 3 lots et + : 154.50 €
8) CLÔTURE DE COMPTE DE GESTION	Lot vide : Lot loué:
	120 € 145€
9) ENVOI DE VOS CORRESPONDANCES PAR VOIE POSTALE	9€/trimestre
10) SINISTRES • Ouverture nouveau dossier sinistre • Suivi sinistre (déplacements, devis, relances...) • Présence en expertise / inspection dossier dommage ouvrage	49 € Frais de vacation 90 €
11) LOGEMENTS NEUFS • Assistance à la pré-livraison et/ou Livraison • Assistance à la levée des réserves	150 € 90 €
12) ACCOMPAGNEMENT EN COMMISSION DE CONCILIATION	90 €

** Ces honoraires sont calculés sur la base des sommes encaissées, sauf GLI sommes quittancées. Il faut entendre par sommes encaissées : les loyers, charges, taxes, etc, à l'exclusion toutefois du dépôt de garantie.